



N°32
22/09/2022



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Prairie

- **Cirphis** : aucun papillon piégé.

Prairie

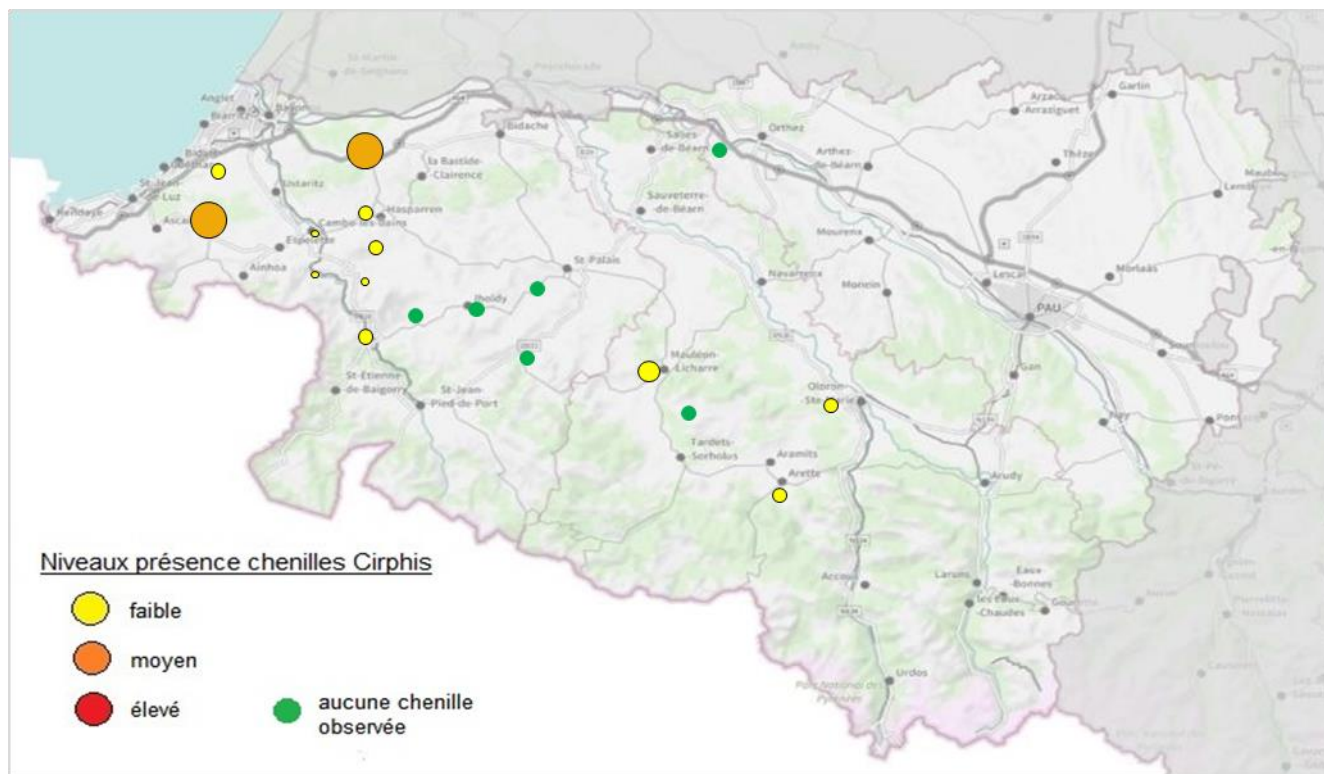
• Les observations de la semaine

Pas de papillon piégé cette semaine.

La pression a baissé sur l'ensemble des parcelles observées. On ne constate que rarement de fortes pressions mais les dégâts sont visibles sur certaines prairies non protégées. Sont cependant signalés sur la zone d'Orthez et Bérenx des pressions localement fortes.

Les « grosses » chenilles observées la semaine dernière sur le Pays Basque ont terminé leur cycle. La présence de jeunes chenilles reste, à ce jour, limitée.

Les conditions sèches et l'herbe rase ne favorisent pas la multiplication des chenilles.



Nous répétons notre message de surveillance car les conditions locales peuvent être différentes avec des zones plus humides et des cycles de chenilles un peu décalés.

Les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles, ainsi que parfois les déjections.

L'observation de chenilles est facilitée le matin avec la rosée (les larves, surtout lorsqu'elles sont encore petites, se collent aux bottes) :



Chenille cirphis : photo CA64

Dans le cas de présence avérée, faire piétiner par le bétail est efficace : il ne faut alors pas hésiter à « serrer » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.

En cas de surface impactée importante ou/et si le passage de troupeau s'avérait compliqué, un éventuel traitement à base de Bt devrait lui aussi fonctionner (si les chenilles meurent – de faim – en quelques jours, elles ne peuvent plus consommer les feuilles assez rapidement) tant que les chenilles sont encore petites, quitte à en répéter l'application sous huitaine.

Rappel à toute fin utile

Quel que soit le type de spécialité phytopharmaceutique utilisée (et la culture concernée), **aucun ne doit l'être en présence de pollinisateurs**. Il est donc demandé de traiter, si cette intervention est nécessaire, à la tombée du jour, c'est-à-dire **dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil** ». (*Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*)

Les butineuses sont alors de retour à la ruche, et c'est normalement le moment où les chenilles ont une activité maximale.

Il importe aussi de prévenir les apiculteurs alentour.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".